

## **CONCOURS INTERNE ET 3<sup>ème</sup> CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL**

**SESSION 2024**

### **ÉPREUVE DE RAPPORT TECHNIQUE**

**ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :**

**Elaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.**

Durée : 3 heures  
Coefficient : 1

**SPÉCIALITÉ : INGÉNIERIE, INFORMATIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION**

#### **À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 25 pages.**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend  
le nombre de pages indiqué.**

*S'il est incomplet, en avertir le surveillant.*

Vous êtes technicien territorial au sein de la direction des systèmes numériques de Techniville (15 000 habitants). Vous êtes chargé de mission rattaché au directeur des systèmes numériques.

Le directeur général des services souhaite engager la collectivité dans une montée en compétence numérique des agents pour répondre aux enjeux de la transformation numérique.

Le directeur des systèmes numériques vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur les enjeux de la compétence numérique des agents dans un contexte de transition numérique.

**Liste des documents :**

**Document 1 :** « Répondre aux enjeux de la transition numérique territoriale ».  
*cnfpt.fr* - Consulté en septembre 2023 - 2 pages.

**Document 2 :** « Les entreprises françaises ne forment pas aux fondamentaux ».  
Guillaume Périssat - *L'informaticien* n°212 - Décembre 2022 - 2 pages.

**Document 3 :** « Inclusion numérique : un rapport et une proposition de feuille de route 2023-2027 ».  
Virginie Fauvel - *banquedesterritoires.fr* - Avril 2023 - 2 pages.

**Document 4 :** « Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2023 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics ».  
*legifrance.gouv.fr* - Arrêté du Journal officiel électronique authentifié n°0189 du 17/08/2023 - 3 pages.

**Document 5 :** « MOOC, COOC, SPOC, SOOC : quelle est la différence ? ».  
Nadège Folliot - *digiformag.com* - Octobre 2020 - 1 page.

**Document 6 :** « Compétences numériques : Quel est le niveau des agents territoriaux ? ».  
GIP Pix, Les INTERConnectés, Syntec Numérique - *Pix-site.cdn.prismic.io* - Publié en 2021 - 5 pages.

**Document 7 :** « Cybermalveillance.gouv.fr lance SensCyber ».  
*cybermalveillance.gouv.fr* - Juin 2023 - 2 pages.

**Document 8 :** « Culture administrative : la Métropole de Lille forme ses 3 000 agents ».  
Géraldine Langlois - *lagazettedescommunes.com* - Avril 2023 - 2 pages.

**Document 9 :** « L'intelligence artificielle au service de la gestion de la relation usagers ».  
*meja-conseil.com* - Consulté en septembre 2023 - 4 pages.

**Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.**

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*

*Dans un souci environnemental, les impressions en noir et blanc sont privilégiées.*

*Les détails non perceptibles du fait de ce choix reprographique ne sont pas nécessaires à la compréhension du sujet, et n'empêchent pas son traitement.*